Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 143 (1998)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Information-SOVR : Société des officiers du Valais romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Information - SOVR

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS DU VALAIS ROMAND

Le rédacteur responsable : Major EMG Jean-Pierre Seppey 24, rue Ritz – 1950 Sion – Tél. 027/323 20 06 – Fax 02/327 60 00

Engagement de la compagnie territoriale 10 pour...

... la finale de Coupe du monde de ski alpin à Crans-Montana (11-15 mars 1998)

■ Cap Bernard Loriol¹

Cette manifestation internationale revêt une importance toute particulière, non seulement pour le Haut-Plateau qui se doit de relever un tel défi, le dernier remontant en 1987 (nos sportifs suisses avaient opéré une véritable razzia sur les médailles), mais pour le Valais tout entier, dans la perspective des Jeux olympiques de 2006. Par deux fois auparavant, Crans-Montana a joué de malchance et les épreuves ont été annulées ou déplacées.

Le statut de «finale» de ces épreuves les place obligatoirement en fin de saison, avec un risque supplémentaire au niveau de la météo. Tout au long du mois de février, la nature gratifie – une fois de plus – le Haut-Plateau de Crans-Montana d'un temps exceptionnel: on ne voit pas un seul nuage! Il faut attendre la semaine des épreuves pour que les éléments se déchaînent et couvrent les pistes d'une neige bienvenue et d'un brouillard qui l'est moins. Ainsi, tant l'importance de la manifestation que les caprices du temps nécessitent l'engagement de moyens considérables.

Engagement de l'armée

Le Comité d'organisation, dirigé par Marius Robyr (également patron de la fameuse Patrouille des glaciers), ne ménage aucun effort pour réussir sa mission qui doit obtenir la note «Excellent». Malgré l'importance des moyens civils engagés, cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu sans l'apport de l'armée, ce qui a été relevé à de nombreuses reprises.

A cet effet, le brigadier Fellay, commandant la brigade territoriale 10, décide de créer une compagnie ad hoc issue du régiment territorial 10, unité qui a non seulement l'avantage d'être valaisanne mais qui effectue sa période de service au mois de mars. L'ordre d'engagement est émis à fin septembre et la première reconnaissance à Crans-Montana a lieu à fin octobre en présence du président du Comité d'organisation et du responsable du personnel, John Glettig. Une première difficulté, à ce stade, consiste à trouver, pour les cadres, des logements en dehors de l'abri de la protection civile mis à disposition à Randogne.

Par rapport à un cours ordinaire, la constitution d'une unité ad hoc prend beaucoup de temps et nécessite une parfaite collaboration entre les commandants d'unités fournissant les effectifs, le bureau des contrôles du Département des affaires militaires, des départements militaires des autres cantons concernés et le commandant de l'unité ad hoc. Les reconnaissances, la gestion du personnel et les séances avec le Comité d'organisation prennent une bonne dizaine de jours avant l'entrée en service. En revanche, un tel service nécessite moins d'ordres écrits, dans la mesure où il faut commander très court.

¹Commandant de la compagnie ad hoc territoriale 10.



Une unité bilingue

L'effectif passe de 70 au cours de cadres à une pointe de 180 au début des épreuves, pour redescendre à 100 au moment du démontage. La compagnie ad hoc est composée environ de deux tiers de militaires en provenance du Haut-Valais. 75% de l'effectif est engagé en permanence, du 23 février au 18 mars 1998 au profit du Comité d'organisation. Les non-skieurs (15%) effectuent des travaux importants au stade d'arrivée et aux arrières. Les chauffeurs (12 pour 11 véhicules - 7 Pinzgauer, 2 Puch, 2 2DM avec remorques) constituent le gros des arrières. Ils vont parcourir près de 20000 kilomètres...

La présence d'un médecin facilite grandement le service sanitaire, même si la compagnie n'annonce que deux malades en moyenne par jour et si le taux de défaillance à la visite sanitaire d'entrée s'élève à environ 1% (un record selon les dires du médecin). La motivation de la troupe est élevée, j'en veux pour preuve que la sanction des renvois à la maison pour faute disciplinaire n'est prise que deux fois, encore un record si l'on sait que plus de la moitié des militaires effectuent leurs derniers jours de service. Cette motivation doit être constamment alimentée par l'information et une conduite flexible, notamment au niveau des congés, permissions et loisirs.

Au travail, des groupes bilingues sont moins efficaces que des groupes ne parlant qu'une seule langue. Eviter les frictions en raison de la différence de langue relève de la mission permanente à laquelle il faut toujours penser, si possible avec un temps d'avance, surtout lors des moments difficiles. Au moment des épreuves, la tension monte en crescendo, d'abord lentement dans la phase de préparation, puis brusquement à cause du stress, de la fatigue (4 heures de sommeil par nuit en moyenne la semaine des épreuves, travail de 05 h 30 à 18 h 00 à l'extérieur. parfois dans la neige par $-10^{\circ}!$), du brouillard en raison duquel les épreuves sont constamment déplacées, même annulées un jour.

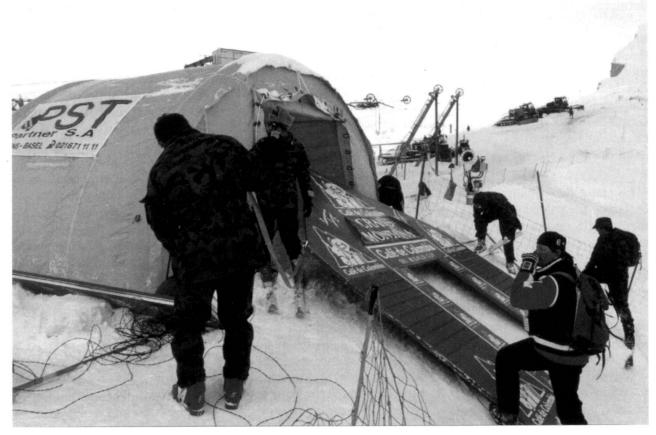


Photo: Deprez/Dubosk, Crans-Montana.





Photo: Deprez/Dubosk, Crans-Montana.

La collaboration de la hiérarchie militaire avec l'organisation civile ne se fait pas sans difficultés. Aux problèmes linguistiques s'ajoutent les difficultés d'un «midle management» civil, au demeurant très sympathique mais peu expérimenté dans la conduite des hommes. Ce manque d'expérience constaté parfois sur le terrain cause des pertes de temps et des situations confuses. De nombreux postes-clés du Comité d'organisation sont occupés fort heureusement par des officiers.

Au niveau de l'instruction, l'endurance, la capacité de se déplacer en conditions hivernales et la conduite ont été les principaux bénéficiaires de cet engagement. Pour une troupe territoriale, la collaboration avec une structure civile dans des conditions parfois difficiles constitue un excellent exercice. Enfin, et ce n'est pas négligeable, l'appui à la finale de la Coupe du monde de ski alpin renforce la solidarité entre les régions linguistiques du Valais; là aussi, l'exercice est pleinement réussi.

L'armée doit-elle assumer de telle activités?

Parlons chiffres: si la tâche effectuée par l'armée avait été assumée entièrement par une organisation civile, le budget aurait certainement fortement gonflé. Il aurait fallu assumer un déficit compromettant très sérieusement cette manifestation. La question se pose de savoir si l'armée doit assumer ce genre de tâche d'intérêt général ou si elle doit se cantonner dans des activités liées à la défense. La réponse apportée à Crans-Montana est très claire:

- 1. Compte tenu des exigences très élevées imposées par la FIS pour ce genre de manifestation, un engagement uniquement civil n'est pas possible. Nagano l'a prouvé, et à une autre échelle!
- 2. Cette activité résulte d'une volonté générale de servir l'intérêt collectif; c'est aussi pour cela que l'armée existe; elle doit donc y contribuer dans des proportions raisonnables.
- 3. Pour la grande majorité des citoyens suisses et des militaires ayant fait ce service, une telle contribution est jugée utile, certains n'hésitant pas à la préférer nettement à un cours normal.
- 4. Si on veut conserver une armée de milice, forte en effectif «pour le cas où», il faut, dans une démocratie, que l'armée et le peuple fassent preuve de souplesse, surtout dans la période que nous connaissons

RMS N° 5 – 1998



aujourd'hui où tout est remis en question.

Des décisions rapides prises dans un souci de rentabilité ou d'opportunisme à court terme pourraient se payer très cher par la suite. Renoncer à ces missions accélérerait la baisse des effectifs, ce que la plupart des détracteurs de ces tâches «civiles» ne souhaitent pas. Il faut plutôt se demander comment procéder pour pouvoir être engagé en cas de besoin, et quel sera le niveau d'instruction militaire nécessaire?

Nous avons tous gardé des souvenirs intenses des 3120

jours de service effectués à Crans-Montana et nous y retournerions sans hésiter... certainement comme Alberto Tomba, afin que la fête soit belle.

B. L.

La Revue militaire suisse n'existe que pour vous et par vous!

Elle n'est pas un but en soi, mais un moyen qui, exploité par votre intelligence et votre patriotisme élevé, est susceptible de servir dignement la cause de notre armée.

Major Roger Masson *RMS*, janvier 1932